

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame CARTA*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL 2022. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Par délibération n° 1 du 7 Avril 2022, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2022 du Budget Principal.

Une première décision modificative a été adoptée par délibération n° 8 en date du 29 Juin 2022. Celle-ci s'est équilibrée à -6 803,02€ en Fonctionnement et à 135 000€ en Investissement.

Une deuxième décision modificative a été adoptée par délibération n° 1 en date du 12 Octobre 2022. Celle-ci s'est équilibrée à 161 947€ en Fonctionnement et à 113 235€ en Investissement.

Il y a lieu, de nouveau, de procéder à certaines modifications, comme indiqué au tableau annexé.

.../...

Madame le Maire propose à l'Assemblée **D'ACCEPTER** ces modifications, et **D'ARRETER** la décision modificative n° 3 à la somme de **+78.205,00 €** :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| - Section d'investissement | +25 850,00 € |
| - Section de fonctionnement | +52 355,00 € |

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
 délégation du Maire

A.L. DUFOUR-TONINE MOINE

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....